

Maintien des services ferroviaires—Loi

Je demande au gouvernement d'examiner sérieusement et favorablement l'amendement proposé par mon collègue. Le fait d'insérer cet amendement dans le projet de loi montrerait aux employés des deux sociétés ferroviaires que le gouvernement et le Parlement se préoccupent d'eux, qu'ils comprennent leurs difficultés, qu'ils sont de leur côté et veulent que les cheminots s'en tirent le mieux possible. Le projet de loi dirait donc: Nous vous ordonnons de retourner au travail parce que le Canada ne peut pas tolérer une grève prolongée, mais nous vous garantissons une augmentation de salaires qui compensera au moins en partie la hausse du coût de la vie que tous les Canadiens doivent endurer.

J'exhorte le gouvernement à songer sérieusement à répondre généreusement à une proposition d'amendement que je juge tout à fait raisonnable.

M. Blaikie: J'ai lu récemment dans le *hansard* une partie des discours prononcés la dernière fois qu'une situation du même genre s'est présentée et je ne peux m'empêcher de comparer en entendant le gouvernement conservateur prétendre que le NPD a tort de proposer que l'arbitre reçoive certaines directives et que la mesure comporte un mécanisme quelconque de protection du revenu. Je voudrais me reporter, si vous le permettez, aux remarques faites par l'hon. M. Stanfield, chef du parti conservateur, lorsqu'il a pris la parole à la Chambre le 31 août 1973. Voici ce qu'on peut lire à la page 6109 du *hansard*:

Pour ce qui est des salaires, nous ne négocions pas une convention, mais plutôt les conditions d'un retour au travail, comme le représentant de Saint-Jean-Est l'a souligné hier. Il a énoncé le principe qui sous-tend les amendements que nous proposerons. Ce principe suppose l'introduction dans le projet de loi d'une protection visant à assurer que tout règlement tienne bien compte des augmentations du coût de la vie qui peuvent être extrapolées de façon plus réaliste qu'à l'époque où les membres du Conseil de conciliation ont rédigé leurs rapports plus tôt cette année. En imposant un règlement, le Parlement doit, au moins, fournir ce genre d'assurance.

● (0100)

Ces paroles ont été prononcées par l'ancien chef du parti conservateur, madame la présidente. Je ne vois pas pourquoi les 14 ans qui se sont écoulés devraient effacer des questions de principe dans l'esprit des progressistes conservateurs, à moins qu'ils n'aient pas de principes du tout. Puis M. Stanfield a ajouté ceci:

... le Parlement, dis-je, ne peut faire assumer aux parties en cause, ou encore à un médiateur ou un arbitre, toute la responsabilité sans exprimer directement et clairement ses vues sur ce dont il est responsable...

Il a également déclaré, comme en témoigne la page 6110 du *hansard*:

J'insiste sur le fait qu'un tel acte ne peut en aucune façon être considéré comme une prise de position ou une tentative en vue de parvenir à un règlement final ici, au Parlement. Dans ce cas, le Parlement ne ferait qu'accepter ses responsabilités à l'égard de la situation extraordinaire du coût de la vie qui règne actuellement au pays.

M. Stanfield soutenait que le Parlement a certaines responsabilités qu'il doit assumer. Il a ajouté pour conclure, juste

avant que le député de Winnipeg-Nord-Centre de l'époque ne prenne la parole:

Nous estimons que ces propositions auraient un effet salutaire sur les employés en cause. C'est certainement un aspect très important à la fois pour assurer un retour ordonné au travail et préparer la poursuite des négociations. Nous croyons que le Parlement ne ferait pas plus que ce qu'il doit faire dans le cadre de son rôle limité à ce moment-ci en appuyant nos amendements. Nous croyons également qu'il fera ce qu'il doit vraiment faire dans l'intérêt de la justice en imposant un règlement en ce moment. Ces amendements seront présentés officiellement et en détail au cours de l'étape de l'étude en comité.

Ces paroles ont été prononcées par le chef de l'opposition officielle de l'époque. J'espère que cela fera au moins oublier, à défaut de flatter le gouvernement, l'argument avancé à quelques reprises ce soir à la Chambre selon lequel la mesure que nous avons prise en adoptant ce projet de loi ordonnant un retour au travail est injustifiée ou irresponsable. On a fait la même chose en 1973 et en 1966 et les deux fois avec l'appui du parti progressiste conservateur.

M. Redway: Madame la présidente, je n'étais pas député en 1973, mais j'étais canadien. Je sais que la conjoncture était très différente à l'époque, notamment pour ce qui est du coût de la vie et de l'inflation. En fait, quand M. Stanfield a fait ces observations, l'inflation était galopante. Il a fait ses remarques avant d'approuver une politique de contrôle des prix et des salaires qu'il a préconisée au cours de la campagne électorale de 1974, comme vous vous en souvenez sans doute, madame la présidente.

Le premier ministre de l'époque, le très hon. Pierre Elliott Trudeau, avait dit alors qu'il s'opposait absolument au principe du contrôle des prix et des salaires. Néanmoins, au lendemain des élections de 1974, il a instauré ce principe contrairement à tout ce qu'il avait déclaré au cours de la campagne électorale. A l'époque, le taux d'inflation était extrêmement élevé, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

M. Orlikow: Madame la présidente, le député de York-Est a raison de dire que le taux d'inflation était très élevé en 1973. Le député de Saint-Jean-Est avait proposé, avec l'appui du chef du parti progressiste conservateur de l'époque, M. Stanfield, que l'augmentation tienne compte de la hausse véritable du coût de la vie. C'est précisément ce que propose cet amendement.

M. Murphy: L'amendement Stanfield.

M. Orlikow: Mon collègue de Churchill l'appelle l'amendement Stanfield. Cet amendement propose de prévoir dans la loi un pourcentage d'augmentation en rapport avec le taux d'inflation actuel. Le député de York-Est devrait en tirer la leçon. L'ancien député de Saint-Jean-Est a démissionné, et aux élections suivantes ce n'est pas un progressiste conservateur, mais un néo-démocrate qui s'est fait élire. C'était à cause d'une politique semblable à celle qu'adopte le gouvernement conservateur actuel.